

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FONTENILLES

N° 2023/046

SEANCE DU 18 JUILLET 2023

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	26

Date de la Convocation

11/07/23

Date d’Affichage

25/07/23

Objet de la Délibération

Conventions d’occupation sur le domaine privé au profit de Fibre 31.

L’an deux mille vingt-trois , le dix-huit juillet, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s’est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Médiathèque municipale , sous la présidence de **M. Christophe Tountevich, Maire.**

Présents : Mmes et Mrs TOUNTEVICH, JUMEL, TRIAES, EL HAMMOUMI, GARCIA, SUC, FIERLEJ, DAGUES-BIE, PADRA, AITA, MEYER, RECH, MARC, PANAVILLE, LEROUX, DEGEILH, DOLAGBENU, DESCHAMPS, PERSYN

Absents : Mme MONFRAIX, M. CHONG KEE, M. SARICA,

Mme PEGUES procuration à Mme RECH

M. GOMES procuration à Mme PADRA

Mme EVEN procuration à Mme TRIAES

Mme DASSENOY procuration à M. SUC

Mme RANCHET procuration à Mme PERSYN

Mme SANDOVAL procuration à Mme DEGEILH

Mme VITRICE procuration à M. DOLAGBENU

Secrétaire : Mme TRIAES


Monsieur le Maire sollicite l’assemblée afin de l’autoriser à signer deux conventions d’occupation sur le domaine privé de la commune au bénéfice de Fibre 31, pour l’implantation de deux S.R.O. (sous répartiteurs optiques) dans le cadre des travaux de déploiement de la fibre.

Il s’agit des parcelles cadastrées Section BD n°53 (Magnolias)et BK n°50 (rue du 08 mai 1945) occupées en vue de la construction des SRO toute la durée de l’exploitation des équipements jusqu’à leur enlèvement par le bénéficiaire à la fin normale (31 mai 2043) ou anticipée de la convention.

Le Conseil Municipal, à l’unanimité des membres présents :

- autorise deux occupations sur le domaine privé de la commune au bénéfice de Fibre 31 pour l’implantation de deux S.R.O.,
- mandate Monsieur le Maire pour signer ces conventions d’occupation du domaine privé de la commune au bénéfice de Fibre 31 qui sera représenté par Altitude Infrastructure THD, et tout document se rapportant à cette affaire.

Le secrétaire de séance
Jocelyne TRIAES



Ainsi fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme,
M. le Maire,
Christophe Tountevich

